

## Le Petit Rozavot Plouhinec (29)

- Conception de l'aménagement avec des lignes simples, afin d'intégrer le projet dans son environnement.
- Création d'une voie principale de desserte partant de la rue Maurice Bellonte pour finir en impasse au Sud du terrain
- Mise en place de haies arbustives le long des voies, dans les lots permettant d'intégrer les habitations, les entrées de lots et ainsi diminuer l'impact visuel des véhicules stationnant.
- Conservation et protection de quelques arbres se trouvant sur les talus entourant les parcelles.
- Réaliser des murets techniques concentrant les coffrets de branchements de lots.
- Réaliser des petits murets d'agrément le long de la voie à des endroits spécifiques
- Plantations d'arbres tiges dans les lots en bordure de voirie afin d'accompagner visuellement les habitations (Structuration visuelle, autre qu'architecturale)



L'accès unique se fait par le chemin communal au Nord. Cette voie de desserte est bordée à l'Est par un talus empierré accompagné d'une bande enherbée et à l'Ouest par les lots. Cette voie se termine en impasse, d'une dimension suffisante pour créer une aire de giration (véhicules de services et incendie). Cette placette reçoit 4 places de stationnements inclus en partie dans végétation des lots.

Des élargissements de voies devant les accès des lots permettront de créer des espaces ouverts, alors que les haies bocagères en façade de lots généreront des couloirs de végétation plus intime. La circulation sera limitée à 30Km/h créant ainsi un espace mixte piétons/voitures. Un écran végétal bocager est planté en façade de lot, et en bordure de la rue Daurat afin de créer un traitement végétal homogène sur l'ensemble de la zone. Quelques arbres tiges seront plantés dans les lots afin de structurer l'espace.

Une voie assure la desserte du lotissement et les accès aux lots. Sa morphologie et son traitement sont adaptés aux flux de circulation envisagés (desserte d'habitations), tout en assurant la sécurité et la tranquillité des riverains (cassure de la voie, largeur variant de 5 à 6m, création d'espaces ouverts (alvéoles des entrées de lots) et des espaces fermés (couloir de végétation).

Cette voirie sera à priorité piétonne.

La voie de desserte principale à priorité piétonne sera caractérisée par une absence totale de trottoirs dans la rue. Des traitements au sol seront réalisés à des endroits spécifiques ponctuant l'espace. Ces revêtements de matières et de couleurs différentes inciteront les automobilistes à ralentir.

Le stationnement sera soigneusement organisé afin d'éviter de transformer les RUES du lotissement en "vastes parkings anarchiques" (en lotissement LES VOITURES NE CIRCULENT PAS MAIS STATIONNENT).

Deux places de stationnement par lot, ouvertes sur la voie publique, viennent s'ajouter au stationnement public prévu sur la placette.

